

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE RESTIGNE

SEANCE DU 11 janvier 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Christine HASCOËT, Maire de Restigné, le 11 janvier 2016 à 20 heures.

La convocation adressée le 5 janvier 2016 précise l'ordre du jour suivant :

- Dépenses d'investissement 2016 : acceptation de devis et autorisation donnée au Maire
- Personnel communal : création d'un emploi temporaire
- Pla, Communal de Sauvegarde
- Cantine scolaire : contrat de mise à disposition de personnel
- Informations comptables : présentation des dépenses engagées dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le conseil municipal
- Point sur les regroupements intercommunaux :
- Questions diverses :

Sont présents : Mmes HASCOET, PICHET, LEGOFF, MOUTTE, DUBOIS, MOREAU,
GALBRUN
Mrs BESNIER, PERON, BILLECARD, BEAURAIN, HENRY, GOURDON
CHAMPENOIS

Sont excusées : Mme LUGATO

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le quorum étant atteint, Mr CHAMPENOIS est élu secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 14 décembre 2015 est adopté.

1 - Dépenses d'investissement 2016 :

En vertu de l'article L 162-1 du CGCT, qui autorise avant le vote du budget Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'année N dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent après autorisation du conseil municipal, il sera demandé à l'assemblée :

- d'approuver un devis d'éclairage public pour la pose de lanternes chemin de la Petite Chalopinière (à ce jour le devis est encore en discussion)
- d'autoriser Mme le Maire à engager, liquider et mandater cette dépense préalablement au vote du budget 2016.

Le conseil municipal approuve le devis à l'unanimité pour un montant de 6 473 euros HT.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à engager, liquider et mandater cette dépense au vote du budget 2016.

2 - Personnel communal :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un emploi temporaire de 8 heures par semaine.

3 - Plan Communal de Sauvegarde :

Mme le Maire expose qu'il convient de réactualiser et de compléter le Plan Communal de Sauvegarde de la commune. Chaque élu a pu prendre connaissance de la répartition envisagée par secteur. Ce document sera finalisé et sa version définitive sera présentée au conseil.

4 – Cantine scolaire : contrat de mise à disposition de personnel :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le principe de passation d'un contrat avec la société Set Meal pour la mise à disposition d'un cantinier en remplacement de l'agent communal actuellement indisponible.

6 – point sur les regroupements intercommunaux :

Mme Francine MOREAU présente le compte rendu de la réunion du SICEBA du 16 décembre 2015.

- **- Questions diverses :**

La mairie sera fermée le mercredi après-midi à partir du 1^{er} février 2016.

Le prochain conseil municipal est fixé le lundi 29 février 2016 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30